

Je vous signale qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur, et vous remercie de votre patience.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme l'heure réservée à l'examen des mesures d'initiative parlementaire est écoulée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que le bill C-49, tendant à modifier le droit fiscal, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier, de l'amendement y afférent de M. Lawrence (p. 2977), et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 3117).

M. Peter P. Masniuk (Portage): Madame l'Orateur, les députés le savent, je ne parle pas souvent, mais je me devais de participer à ce débat pour appuyer l'amendement proposé par mon collègue de Northumberland-Durham (M. Lawrence) qui réclame une nouvelle réduction de 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu des Canadiens.

Nous traversons une période difficile, le taux de chômage étant maintenant de 6,7 p. 100—et l'on prévoit qu'il va encore monter—et le taux d'inflation, de 12 p. 100. Il est temps que tous les députés se fassent entendre. Des dizaines de milliers de gens souffrent et souffriront encore plus si le gouvernement persiste à appuyer une politique économique manifestement stérile. Je ne suis pas économiste, mais nul besoin d'être magicien de la finance pour comprendre que les affaires périclitent au pays. J'ai vu agir le ministre des Finances (M. Turner) et, à vrai dire, ses paroles valent mieux que ses actes.

Notre ministre des Finances aime parler des réductions d'impôt. Pourtant je me rends compte que dans ma circonscription les contribuables sont frappés d'impôts de plus en plus lourds chaque année. Sur le plan national, je constate par exemple, qu'ils ont payé un total de 5,2 milliards de dollars en 1968; en 1972, ils en ont versé 10,1 milliards et je vois maintenant que notre ministre des Finances a prêté qu'ils en verseront pour 15,9 milliards à partir de l'année financière commençant le 1^{er} avril 1975.

Madame l'Orateur, il faut mettre fin à ces impôts inutiles. Les contribuables canadiens, et certes les citoyens de ma circonscription de Portage, attendent une réduction d'impôt depuis déjà trop longtemps. Maintenant que le chômage échappe à tout contrôle, pareille réduction serait doublement utile. Non seulement allégerait-elle le fardeau onéreux des impôts pour beaucoup, mais elle remettrait aux mains des gens un pouvoir d'achat plus considérable, stimulant ainsi les affaires et créant des emplois pour les Canadiens. A mon avis, le Canadien moyen peut dépenser son argent avec plus de discernement que n'importe quel gouvernement et certes mieux que le gouvernement Trudeau.

Droit fiscal

Je le répète: je ne suis pas économiste, mais je puis lire ce que les économistes disent. Dans la publication *Policy Review and Outlook*, 1975 de l'institut de recherches C.D. Howe, on lit, à la page 54:

Notre analyse démontre qu'une proportion assez forte des dépenses fédérales peuvent être contenues—environ 42 p. 100—mais que le degré de contrôle qu'il est possible d'exercer diminue, et qu'il n'existe pas pour le moment de stimulant économique puissant obligeant le gouvernement fédéral à tenter d'exercer davantage de contrainte sur ses dépenses. Le récent tollé qu'a suscité la croissance des dépenses gouvernementales a probablement créé dans l'ordre politique une plus forte incitation à contenir les dépenses. Si l'on veut que les dépenses soient jugulées à l'avenir, cela devra se faire par une certaine discipline que le gouvernement s'imposerait volontairement et qui l'empêcherait de hausser les taux fiscaux et l'inciterait à réduire les impôts plutôt qu'à accroître les dépenses.

Le 18 novembre, le ministre des Finances a déclaré:

Dans la conjoncture actuelle, il faut freiner les dépenses de l'État afin de ne pas exiger encore plus des ressources existantes.

Le ministre avait déclaré plus tôt:

... l'orientation fiscale devrait consister avant tout en une nouvelle diminution des impôts plutôt qu'en un accroissement des dépenses. A mon avis, des réductions d'impôts peuvent favoriser, directement ou indirectement, la baisse des prix et des coûts et ralentir de ce fait la poussée inflationniste. Par contre, une augmentation aveugle ou excessive des dépenses ne ferait qu'exacerber l'inflation.

Mais, monsieur l'Orateur, notre homme parle avec une langue fourchue. Si nous nous reportons à ses comptes à la page 35 de son exposé budgétaire, nous y constatons que les dépenses gouvernementales feront un bond de 47 p. 100, passant de 23,7 milliards de dollars en 1974 à 34,9 milliards de dollars en 1976. Et devinez qui va payer ces grosses dépenses? Vous et moi, madame l'Orateur. Sous la rubrique «Recettes budgétaires» à la même page, on constate que les impôts directs perçus des particuliers grimperont de 11 milliards à 15,9 milliards de dollars, soit une hausse de 44 p. 100 en deux ans.

C'est pourquoi, madame l'Orateur, je veux inviter les autres députés à voter pour l'amendement à l'étude, qui demande une réduction de 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu. Cette baisse permettrait aux contribuables de recouvrer un demi-milliard de dollars, soit de \$60 à \$150 environ pour le Canadien moyen en 1975. Le gouvernement peut certainement accorder cet allègement aux contribuables. Ils le méritent bien.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame l'Orateur, je saisis avec joie l'occasion d'appuyer l'amendement motivé proposé par le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) le 6 février dernier, qui se lit comme suit:

... la Chambre refuse de donner la deuxième lecture au bill C-49, parce qu'il ne prévoit pas une nouvelle réduction de 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 1975 et les années d'imposition subséquentes, en dépit de recettes publiques sans précédent et de la surimposition par le gouvernement, qui en découle.

Madame l'Orateur, avant de traiter de l'amendement, je tiens à dire un mot du sous-amendement proposé cet après-midi par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Ce sous-amendement réclame une déduction fiscale de \$400, sans préciser qui y aurait droit. Quand mon collègue de Dauphin (M. Ritchie) a demandé au chef du NDP combien cette proposition pourrait coûter au gouvernement, à son avis, il a répondu qu'il était incapable de l'évaluer. Le chef du Nouveau parti démocratique a donc laissé la Chambre et le pays sans aucune idée de la portée ni du coût du sous-amendement qu'il propose. Selon nous, c'est là une position irréfléchie et irresponsable, une proposition faite sur l'inspiration du moment sans avoir fait l'objet de recherches approfondies. Par conséquent, nous